

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

AUX RÉPUBLICAINS

Il ne peut y avoir dans les rangs républicains qu'une voix, qu'un cri d'indignation pour flétrir hautement le scandale qui s'est produit aux courses d'Auteuil, où l'on a vu le président de la République insulté, outragé, menacé par de soi-disant représentants de l'aristocratie française, dont le monde des écuries lui-même a cru devoir renier les honteux procédés.

Le devoir de tous les républicains, à cette heure, est très net et très précis.

Ils ont fait respecter le Droit et la Loi, ils assureront avec la plus grande énergie le respect dû à la République, à ses institutions et à son Président, si digne des sympathies de tous les bons citoyens.

La France républicaine ne reculera pas devant une poignée de factieux ou, pour parler plus exactement, devant une bande de drôles de haut ou de bas étage.

Vive la République !

C. R.

La situation

Ils ne s'inclinent guère, ceux qui ont demandé que la chambre criminelle fût désaisie et qui mettaient toute leur confiance dans les chambres réunies ; à part quelques rares soumissions qui ont un petit parfum de révolte, écrit le *Petit Bleu*, c'est une belle bordée d'injures contre la Cour, et M. Ballot Beaupré est aussi maltraité que M. Loew ou M. Bard, ce qui est d'ailleurs fort honorable pour lui.

Même les conseillers qui avaient toutes les faveurs et toutes les caresses des antirevisionnistes et dont on célébrait les hautes vertus et la rare impartialité, n'échappent pas aux invectives des révoltés, puisqu'ils ont voté la revision avec leurs collègues. Quelle idée ces insurgés se font-ils donc de la justice, et quelle justice leur fallait-il, puisqu'ils ne s'inclinent pas devant l'opinion unanime des juges d'une probité et d'une loyauté jusqu'alors incontestées !

Et ce qu'il y a d'admirable, c'est que les mêmes gens qui se prétendent les gardiens les plus autorisés de nos plus vieilles institutions, comme la magistrature et l'armée, sont ceux qui les menacent le plus en méprisant les arrêts de la justice et en exhortant nos généraux à la désobéissance aux lois.

Et nous assistons à ce spectacle étrange de socialistes qui défendent les décisions de la magistrature et qui prêchent la discipline dans l'armée, contre des prétendus conservateurs qui se conduisent en révolutionnaires, en anarchistes et en goujats.

Car quelques-uns de nos gens bien élevés et de nos dépositaires des vieilles traditions de la bonne éducation, se sont conduits dimanche comme des palefreniers, au pesage d'Auteuil ; ils ont provoqué un scandale en accueillant par des sifflets le chef de l'Etat, et l'un d'eux n'a pas hésité à lever sa canne sur le Président ; ce beau geste lui était inspiré sans doute par le voisinage des écuries ; on l'a conduit au violon en compagnie de plusieurs élégants citoyens ; ils vont bien, nos paladins ; ils se font mettre la main au collet, et puis qu'ils ont à ce point perdu le sentiment de la dignité, nous espérons qu'ils seront traités comme de vulgaires malfaiteurs.

LA MANIFESTATION D'AUTEUIL

On connaît la manifestation séilitieuse qui s'est produite dimanche à Auteuil.

Le Président de la République, qui était venu pour assister au Grand Steeple-Chase, a été hué et invectivé par une bande organisée de gens portant à la boutonnière, comme signe de ralliement, l'oeillet rouge ou blanc, emblème des boulangistes d'antan.

Deux députés nationalistes et antisémites, MM. Lasies et Firmin Faure, étaient à la tête des manifestants.

L'immense majorité de la foule a protesté énergiquement par les cris de : « Vive Loubet ! Vive la République ! »

De nombreuses arrestations ont été opérées.

Il est temps, comme le dit notre confrère P. B. de la *Petite Gironde*, que par une action énergique et suivie, le gouvernement mette un terme à de semblables incidents.

Déjà hier le gouvernement a fait preuve de fermeté à la Chambre. Espérons que ce n'est qu'un commencement.

LES MESURES PRISES

Une note d'Havas fait connaître les mesures prises par le gouvernement à la suite de la manifestation d'Auteuil.

Voici quelles sont ces mesures :

1° Le substitut Lombard et le président Tardif, qui ont laissé insulter basement le président Loubet par Quesnay de Beurepaire au procès Déroulède sont : le premier révoqué, le second traduit devant le conseil supérieur de la magistrature ;

2° Esterhazy est poursuivi pour s'être procuré le document libérateur, la pièce secrète : « Ce canaille de D... » ;

3° Le général de Pellieux est l'objet d'une instruction judiciaire ;

4° La Chambre est saisie de l'examen d'une demande de mise en accusation de Mercier ;

5° Les lieutenants Guélard, de Piolenti et le colonel de Kergariou, qui manifestaient dimanche contre la République et son président, sont traduits en conseil de guerre ;

6° La 9^e division dont faisait partie la brigade du général Roget où des symptômes graves de désobéissance à la République ont été constatés, sera à bref délai relevée par la 10^e division d'Orléans.

Ces mesures graves sont unanimement approuvées. Mais elles n'éteignent pas les ressentiments de nombreux députés qui reprochent à M. Dupuy de n'avoir pas pris les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du président de la République, alors qu'il n'ignorait pas le guet-apens prémédité par les royalistes.

On apprend aussi dans les couloirs de la Chambre, que M. Dupuy a décidé la fermeture de plusieurs cercles, notamment de l'Epatant, du cercle de la rue Royale et de l'Automobile-Club.

L'affaire Dreyfus

L'arrêt rendu par la Cour de cassation n'a surpris personne ; après la publication de l'enquête, le rapport lumineux de M. Ballot-Beaupré, il était évident que Dreyfus serait renvoyé devant un nouveau conseil de guerre.

Ceux qui veulent la justice, la lumière et la vérité n'avaient rien à redouter ; ils étaient assurés à l'avance que toutes les chambres réunies, après avoir pris connaissance des faits, n'auraient pas d'autres sentiments que la chambre criminelle, et s'ils ont protesté contre la loi de dessaisissement, c'est parce

qu'ils étaient nettement hostiles à ces lois d'exception qui ne sont que des lois d'arbitraire et une violation de tous les principes du droit ; on aurait pu appeler tous les juges de France, ils se seraient tous rencontrés d'accord pour casser le jugement de 1894. Le bon sens, les faits, la justice dictaient à l'avance le verdict qui vient d'être rendu par la Cour.

Les considérants de l'arrêt sont d'une remarquable netteté et d'une irréfutable logique. Les faits nouveaux sont établis avec une saisissante clarté.

Dreyfus a été condamné sur une pièce secrète illégalement communiquée et qui ne le concernait pas, et sur le bordereau dont il n'est pas l'auteur. L'innocence est formellement reconnue, et le jugement du nouveau conseil de guerre ne saurait être douteux.

Mais ce qui ressort de l'arrêt, c'est que la responsabilité de M. le général Mercier et de M. le général de Boisdeffre est lourdement engagée ; c'est que le premier conseil de guerre a été trompé ; c'est qu'une illégalité a été commise ; c'est qu'une pièce inapplicable à Dreyfus a été communiquée en dehors de l'accusé ; c'est que cette pièce « a pu produire une impression décisive » sur l'esprit des juges.

Le gouvernement a donc été amené à prendre de nouvelles mesures contre ceux qui ont égaré l'opinion des officiers chargés de juger Dreyfus ; il avait d'ailleurs promis de rechercher tous les coupables et de donner à cette lamentable aventure toutes les sanctions nécessaires. Il le devait dans l'intérêt même de l'armée qui nous est si chère, dans l'intérêt de la discipline et dans l'intérêt de l'égalité de tous devant la loi. On n'aurait pas compris aujourd'hui une défaillance qui aurait porté un coup funeste à nos institutions militaires elles-mêmes, si on avait usé d'indulgence coupable à l'égard de ceux qui, étant les plus haut placés, n'ont pas hésité à violer la loi.

Les Votes de la Cour

Le *Voltaire*, qui dit avoir puisé ses renseignements aux meilleures sources, assure que la Cour a admis — à l'unanimité — le principe de la cassation de l'arrêt de 1894. La discussion porta uniquement sur les moyens d'obtenir la revision et sur la rédaction de l'arrêt. L'arrêt définitif a été voté par 34 voix contre 13. Toutefois, les opposants soulevaient des objections concernant uniquement la forme de l'arrêt.

La situation de Dreyfus

Il est intéressant d'indiquer quelle est la situation de Dreyfus, après le prononcé de l'arrêt de la cour de cassation. La cour, ayant prononcé la revision avec renvoi devant un conseil de guerre, Alfred Dreyfus redevient le capitaine d'artillerie breveté d'état-major, appelé à comparaître devant le conseil de guerre désigné par la cour suprême. Il sera donc un simple prévenu.

Dès lors et légalement, l'administration coloniale pénitentiaire devra le remettre à l'autorité maritime et il appartiendra au commandant militaire de la Guyane, de prendre la charge du prévenu et de le traiter comme tout officier appelé après l'instruction à comparaître devant ses juges.

Au point de vue légal, Alfred Dreyfus reprendra donc sa place dans l'armée au rang qu'il aurait s'il n'avait été l'objet de la condamnation qu'il a subie. Sur l'Annuaire de 1894, il était capitaine en second avec le n° 178, entre les capitaines Charles et Drappier, ses camarades de promotion. C'est entre ces deux officiers qu'il reprend rang après le prononcé du jugement de la cour suprême.

Inutile de dire qu'il a le droit de reporter l'uniforme.

Le choix du conseil de guerre

Un membre de la cour de cassation a déclaré à un de nos confrères :

« Nous avons choisi Rennes parce que nous avons été d'avis qu'il ne fallait pas choisir une ville trop éloignée d'un port de mer et surtout parce qu'à Rennes se trouvent les casernes de deux régiments d'artillerie, les 7^e et 10^e, composant la 10^e brigade d'artillerie, dans chacun desquels on pouvait désigner un officier chargé de faire partie du futur conseil de guerre. Nous avons constaté, en effet, que dans le conseil de guerre de 1894 ne figurait pas un seul officier d'artillerie. Il est utile que pour juger un officier d'artillerie cette arme soit représentée. »

Hommage à Mme Dreyfus

M. Lucien-Victor Meunier publie dans le *Rappel* la lettre suivante que lui adresse M. Hervé de Kérohan, rédacteur en chef du *Soleil* :

« Mon cher confrère,

« Après la plaidoirie superbe de M^e Morinard, à la veille de l'arrêt de la Cour de cassation, ne croyez-vous pas que les gens de cœur, sans distinction de politique ou de religion, pourraient s'unir pour offrir un témoignage de leur respectueuse sympathie à la noble femme qui a toujours cru à l'innocence de son mari, qui n'a jamais ajouté foi aux rapports des policiers, qui a souffert et lutté sans jamais désespérer de la justice ? »

« Ne croyez-vous pas, mon cher Meunier, que l'initiative d'une manifestation de cette nature pourrait être prise par vos collaborateurs et par vous dans la maison de Vacquerie qui était si bon, si humain, dans la maison du grand poète des *Châtiments*, qui a écrit ce vers d'un sens si fin et si pur :

Quand tout se fait petit, femmes, vous restez grandes.

• Cordiale poignée de main.

• Hervé de KÉROHANT ».

M. Meunier s'associe et engage tous les amis de la justice et de la vérité à s'associer à cette pensée si généreuse et si haute.

Picquart et Zola

M. André Lefèvre, conseiller municipal de Paris, va proposer au conseil municipal en son nom et au nom de plusieurs de ses collègues, de recevoir en séance solennelle Emile Zola et Picquart.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 5 Juin 1899

Une animation extraordinaire règne dans les couloirs bien avant l'ouverture de la séance. Les députés se montrent généralement mécontents du gouvernement qu'on accuse d'imprévoyance.

Avant la séance une adresse exprimant la sympathie des députés et des sénateurs républicains pour le Président de la République et leur fidélité aux institutions républicaines, se couvre de signatures.

A 2 h 30 le président déclare la séance ouverte.

M. Laloge, député de la Seine, interpelle le gouvernement sur le scandale d'Auteuil.

Dès le début, M. de Largentaye, député royaliste des Côtes-du-Nord est frappé justement de la censure avec exclusion temporaire pour avoir proféré des injures contre le Président de la République. Il refuse de sortir, la séance est suspendue. Pendant la suspension M. de Largentaye est expulsé *manu militari*.

A la reprise de la séance M. Laloge termine son discours et demande à M. Dupuy quelles mesures il compte prendre.

Après un discours très énergique de M. Charles Dupuy, président du conseil, et une virulente réplique de M. Paul de Cassagnac,

la Chambre a adopté à une énorme majorité un ordre du jour, accepté par le ministère, « félicitant les scandales d'Auteuil et approuvant les déclarations du gouvernement ».

M. le Président donne lecture de la lettre du garde des sceaux, demandant le renvoi du général Mercier devant la Haute-Cour, en vertu de l'article 12 de la Constitution, aux termes duquel les ministres peuvent être mis en accusation par la Chambre des députés pour crime commis dans l'exercice de leurs fonctions.

A la suite d'interruptions, M. Dupuy déclare qu'en 1894, comme président du Conseil, il n'a connu que le *bordereau*. (Longue agitation).

M. Millerand, demande que la Chambre se réunisse dès demain dans ses bureaux pour nommer une commission de trente-trois membres. (Applaudissements à gauche).

Par 305 voix contre 240, la priorité est donnée à un projet de résolution de M. Pourquery de Boisserin tendant à ajourner la question Mercier jusqu'à après le jugement du conseil de guerre.

La proposition de résolution de M. Pourquery de Boisserin est adoptée par 299 voix contre 238.

M. le Président annonce ensuite qu'il est saisi par MM. Ch. Bos, Sembat, etc., d'une motion ainsi conçue : « La Chambre invite le gouvernement à faire afficher dans toutes les communes l'arrêt de la Cour de cassation ».

M. Sembat dit que la Chambre doit cette réparation, elle qui a, autrefois, fait afficher des faux en votant l'affichage du discours de M. Cavaignac. (Applaudissements).

M. Trannoy. — Ce n'est pas à la Chambre qu'il appartient de faire afficher des arrêts de la justice.

M. Trannoy parle à son tour du discours Cavaignac, et M. Cavaignac est à ce moment vivement interpellé par M. Rouanet.

Au milieu d'un tapage infernal, M. Cavaignac se lève un instant et se rassied, hué par la gauche.

M. Trannoy conclut en protestant contre la motion d'affichage.

Une autre motion est déposée tendant à ce qu'il soit sursis, jusqu'au moment où le conseil de guerre aura rendu son arrêt, au vote de la proposition d'affichage.

M. Jourde vient dire que c'est M. Cavaignac qui aurait du prendre l'initiative de proposer l'affichage de l'arrêt de la Cour suprême.

M. Cavaignac. — Si je ne l'ai pas fait, c'est que je considère avoir tout fait pour aider à la manifestation de la vérité et à la réparation de mon erreur en découvrant le faux Henry et en en faisant arrêter l'auteur.

M. Brisson se lève alors. La gauche entière l'acclame.

M. Brisson. — Comme président du ministère dont faisait partie M. Cavaignac, qui a eu le malheur d'apporter à la tribune le faux que vous savez, je demande l'affichage de l'arrêt de la Cour. (Vifs applaudissements. Acclamations).

M. Ch. Dupuy. — Le gouvernement ne s'oppose pas à la proposition d'affichage.

L'ajournement de la motion d'affichage proposé par M. Massabau est repoussé par 314 voix contre 245.

La proposition de MM. Bos et Sembat tendant à l'affichage dans toutes les communes de l'arrêt de la Cour de cassation est voté par 307 voix contre 212. (Vifs applaudissements). La séance est levée.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

La situation matérielle des instituteurs à l'étranger

(AUTRICHE ET RUSSIE)

Il ne se passe pas de jour sans que la presse pédagogique, et même les grands journaux politiques, ne prennent la défense des intérêts matériels des fonctionnaires de l'enseignement primaire, auquel un publiciste bien connu a appliqué l'an dernier la qualification de *prolétaires intellectuels*.

Ce n'est pas nous qui blâmerons les tentatives faites en vue d'améliorer le sort de ces modestes serviteurs de la démocratie mais, pour qu'ils prennent patience, nous les engageons à jeter les yeux sur la situation pécuniaire qui est faite aux instituteurs des pays étrangers. Ils trouveront certainement leur sort bien enviable comparé à ceux de l'Autriche et de la Russie.

Le Manuel général du 27 mai contient quelques renseignements fort suggestifs : (M^e P. C.)

« Les piqueurs qui dressent les chevaux vivent comme des princes, écrit une revue de Vienne, et les instituteurs qui doivent former les jeunes citoyens, comme des mendians. Ainsi, le cheval a plus de valeur que l'enfant, que l'homme. Ce serait à en rire si ce n'était un fait trop avéré ; les maîtres reçoivent des traitements dérisoires. Mais patience ! L'estime des maîtres à leur juste valeur ne se fera pas d'elle-même ; ils la conquerront par l'instruction des masses qui sont la vraie force de l'avenir. »

Une feuille de Saint-Petersbourg (novembre 1898), publie une lettre ouverte d'un

instituteur qui fait un tableau assez noir de la situation pécuniaire de la Confrérie dont il fait partie, et qu'il compare à celles des autres métiers. Une fois pourvu d'un poste, et Dieu sait, souvent après combien de demandes et d'attentes vaines, le jeune instituteur a un maigre traitement proportionné aux heures de service qu'on lui demande.

L'instituteur a recours à tous les moyens pour augmenter ses ressources : leçons, pensionnaires, mais souvent aussi, que de difficultés pour se les procurer, quand il n'y a pas impossibilité absolue, que de travail et de surmenage ! Ses classes s'en ressentent, bien entendu, et ce n'est pas un bien pour les élèves...

L'auteur de la lettre propose plusieurs moyens pour remédier à cette situation :

- 1° Répartir plus également les leçons et emplois lucratifs entre les maîtres.
- 2° Payer plus cher l'heure de la leçon ;
- 3° Créer un système d'augmentations régulières, tombant tous les 5 ans environ ;
- 4° Donner une indemnité de loyer aux maîtres dans les grandes villes ;
- 5° Elever le chiffre de la pension et de la demi-pension de retraite.

« L'instituteur ne doit pas être un mandiant : cela le déconsidère aux yeux de la société, cela l'humilie et tue sa dignité. » (Manuel général)

Nous pouvons rendre cette justice à la 3^e République que, à notre époque, si tous les résultats désirés n'ont pas été obtenus, du moins l'instituteur n'est pas aux prises avec les difficultés de l'existence comme ses confrères d'Autriche et de Russie et que pour lui les soucis matériels sont moins pressants — s'il ne sont pas encore entièrement écartés.

UN AMI DU PROGRÈS.

INFORMATIONS

Le Commandant Marchand

Le commandant Marchand a quitté Paris avant-hier pour se rendre à Thoisy où il va voir son père.

D'aucuns ont voulu voir dans ce départ une mesure de rigueur prise par le gouvernement. Un journal nationaliste a même prononcé le gros mot d'exil, qui s'applique d'autant plus mal en la circonstance, que le commandant se rend dans son pays natal auprès des siens.

Nous ne pensons pas que le gouvernement ait eu besoin de donner des ordres au commandant Marchand pour le soustraire aux tendresses un peu trop exubérantes de certains manifestants. Le commandant, dès son débarquement à Toulon, a nettement déclaré qu'il n'entendait nullement servir l'ambition de quelques agitateurs professionnels, et il l'a prouvé en refusant formellement de recevoir la délégation du groupe nationaliste de la Chaubre, à la tête de laquelle se trouvait son encombrant président, M. Georges Berry.

M. Emile Zola

L'*Aurore* publie un long article de M. Emile Zola, intitulé *Justice*, et que l'auteur de *J'accuse* ! termine en annonçant au procureur général qu'il est chez lui où il peut lui faire signifier l'arrêt de la cour d'assises de Versailles.

M. Max Régis

M. Max Régis a quitté Grenoble dimanche soir, par le train de 7 h. 33, par Valence.

Le prisonnier, qui est accompagné de quatre gendarmes, sera aujourd'hui à Marseille, d'où il sera embarqué immédiatement sur le paquebot, à destination d'Alger. Il n'y a eu aucune manifestation.

M. Déroulède

M. Paul Déroulède, qui a quitté Paris dimanche matin, est en ce moment dans sa propriété de l'Angély où il a été appelé et où il sera retenu une quinzaine de jours pour affaires personnelles.

CHRONIQUE LOCALE

Vote de nos députés

Scrutin sur la deuxième partie de l'ordre du jour de M. Néron Bancel, approuvant les déclarations du gouvernement.

Pour..... 368 voix
Contre..... 198 —
M. Rey, absent ; les autres pour.

CAHORS

ENCORE UNE AFFICHE !

M. Cagnac annonce aux électeurs, par voie d'affiche — c'est décidément une douce manie ! — qu'il donne sa démission de... membre de la Commission des travaux publics.

C'est là une habile fumisterie !

Les commissions des travaux publics et des finances durent tout juste autant que la session ordinaire des conseils municipaux.

M. Cagnac donne, par suite, sa démission d'une commission qui n'existe plus à l'heure où il écrivait à M. le Maire de Cahors.

Il le savait parfaitement. Il n'ignorait pas, en effet, que la nouvelle commission devait être désignée lors de la dernière réunion du conseil. Le vote n'eut pas lieu uniquement en raison de l'heure tardive à laquelle M. le Maire fut obligé de lever la séance.

Il fut d'ailleurs convenu qu'on scrutinerait, à ce sujet, dès la prochaine réunion.

Alors quoi ! Quelle est l'idée de derrière la tête de M. Cagnac ? — Les mauvaises langues prétendent que c'est de sa part, simple prévoyance... mais que ne disent pas les mauvaises langues !

Pour nous, nous n'ajoutons aucune foi à ces racontars, mais nous ne pouvons nous empêcher de constater que M. Cagnac est décidément un joyeux fumiste !

Lettres à l'Évêque

On distribue en ville, en ce moment, un imprimé intitulé : « Cinq lettres à Mgr l'Évêque de Cahors. »

On m'affirme que certaines personnes m'attribuent la paternité de cette prose. Cela prouve que je n'ai pas l'honneur d'être connu de ces personnes !... Quoi qu'il en soit, je tiens à déclarer que je ne suis pour rien dans ces lettres. Je précise : J'ai même refusé de les imprimer. — A. C.

Nos compatriotes

On lit dans le *Bulletin de la Presse* :

Le premier feuilleton de M. Gustave Laroumet au *Temps*, a été minutieusement épluché par le haut personnel de la Comédie-Française. Ces dames, ces messieurs, pensent que M. Laroumet ménagera d'autant plus les interprètes actuels qu'il se trouve être candidat éventuel à la succession de M. Jules Claretie.

Rallye-paper

Le rallye-paper organisé par le Véloce-Sport cadurcien et qui a été couru dimanche dernier, a fort bien réussi. Le départ a été donné au siège du club (café Tivoli), à deux heures et demie de l'après-midi.

Le but, qui était aux Sept-Ponts, était atteint par les premiers coureurs vers cinq heures, qui arrivaient dans l'ordre suivant : 1^{er} Pellegrin ; 2^e, Delourmel ; 3^e, Oussard ; 4^e, Artigalas ; 5^e, Relhié ; 6^e, Philippe Geniès ; 7^e, Maurice Besson ; 8^e, Soulayrès.

Après un repos de quelques minutes (d'ailleurs bien mérité), lièvres et chasseurs se rafraîchissaient au restaurant des Sept-Ponts, chez Mme Aumont, où M. Valdiguié, membre du V. S. C., photographiait les cyclistes qui, quelques instants après, faisaient leur entrée triomphale à Cahors, vers six heures et demie, applaudis par les nombreux cadurciens qui formaient une haie compacte sur leur passage.

A neuf heures, un punch réunissait les membres du V. S. C. dans le jardin du café Tivoli.

La décoration du jardin mérite une mention spéciale et Mme Biergeon a droit à toutes les félicitations et aux remerciements des membres du V. S. C. Ils ne lui ont pas fait défaut !

Après une photographie de l'assemblée par M. Valdiguié au magnésium, M. Lacaze, président du V. S. C., prend la parole et, en termes éloquents, remercie tout d'abord les organisateurs du rallye-paper et en particulier MM. Filhol et Rives-Lange, qui ont contribué par leur dévouement au succès de cette fête cycliste. Il rend ensuite un hommage des plus mérités aux membres honoraires de la société.

M. Lacaze termine en proclamant les résultats du rallye-paper, et en adressant aux vainqueurs des félicitations.

Fête musicale

Dimanche dernier, la société musicale l'Avenir cadurcien donnait un concert suivi d'un bal, sur les allées Fénelon.

Cette fête, qui avait attiré un nombreux

public, a été très réussie, et le bal, qui a duré jusqu'à une heure très avancée de la nuit, a été très brillant.

Vols qualifiés

Depuis quelques temps de nombreux vols étaient commis, la nuit, dans la banlieue de Cahors, dans des maisons inhabitées.

C'est ainsi que MM. Delfour et l'abbé Magne, conseillers municipaux, Contou ancien huissier, Nouyrit rentier et Estradel ancien coiffeur, eurent leurs maisons de campagne dévalisées.

Les gardes champêtres et la police de Cahors suivirent plusieurs pistes qui n'aboutirent pas.

Cependant le voleur avait été blessé à la tête par une pierre habilement placée sur une fenêtre par M. Estradel qui, le lendemain, avait constaté la disparition de plusieurs lapins et poules.

Le coup reçu et un civet de lapin firent découvrir le voleur par le garde champêtre Périé

C'est un nommé Conquet Antoine, âgé de 32 ans, manoeuvre, originaire de Labastide-Marnhac, demeurant rue Nationale 32.

Une charrette d'objets volés : armoires, buffets, vaisselle, chaises, etc., a été conduite au bureau de police.

Espérons que la condamnation inévitable qui va suivre, sera un avertissement pour ceux qui désirent se meubler, et manger des civets à bon compte.

Mouvement de la population

Voici le mouvement qui s'est opéré pendant le mois dernier, parmi la population de notre ville.

Naissances 17, se décomposant comme suit : garçons 12, dont 2 jumeaux ; filles 5 ; mort-nés, 2 ; mariages, 2 ; divorces néant.

Décès 31 dont 4 de moins d'un an ; 3 de 1 à 19 ans, 2 de 20 à 39 ans ; 2 de 40 à 49 ans ; 20 de 60 ans et au-dessus.

Les causes de ces décès sont : coqueluche, 3 ; cancer, 2 ; congestion cérébrale, 6 ; paralysie, 1 ; ramollissement cérébral, 1 ; affection cardiaque, 4 ; broncho-pneumonie, 4 ; débilité congénitale, 2 ; vieille se, 3 ; suicide, 1 ; autres causes restées inconnues, 4.

Dans ce nombre de 31, se trouvent 7 décès à l'hospice, dont 3 de Cahors et 4 domiciliés hors commune.

Viande de boucherie

Voici l'état officiel des animaux abattus pendant le mois de mai dernier pour la boucherie :

Bœufs, 67, pesant 39,766 kilos ; vaches, 21, pesant 8,894 kilos ; moutons, 782, pesant 22,551 kilos ; chèvres 4, pesant 133 kilos ; veaux, 172, pesant 17,017 kilos ; porcs, 22, pesant 2,145 kilos ; chevaux ou mulets, 1 ; soit au total 1,069 animaux de races et qualités diverses qui ont été livrés à la consommation.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 1^{er} au 6 juin 1899

Naissances

Do, Irénée, rue des Boulevards.
Roques, Marie-Gabrielle-Alice, rue Lattée, 23.

Publications de Mariages

Servan, Jules, bourellier et Mouravil Léonie, sans profession.
Paganel, Jean-Baptiste-Emile, employé de bureau et Cavalie, Marie-Henriette-Emilie, lingère.

Décès

Lagrive, Elise-Marcelle, 12 mois, rue du Lycée, 38.
Freiche, Joseph, militaire en retraite, décoré de la médaille militaire, 78 ans, place des Consuls.

Arrondissement de Cahors

PUY-L'ÉVÊQUE. — Contributions indirectes. — M. Bonneville, commis principal, qui avait reçu son changement de Puy-l'Évêque, est retenu à son poste par une nouvelle décision.

M. Roubichou, receveur, est nommé dans une localité du département de la Charente-Inférieure.

— *Taxe du pain*. — Arrêté municipal du 5 juin courant :

Première qualité (dit pain de luxe) jusqu'à deux kilos, 0 fr. 25 le kilo. — Deuxième qualité, 0 fr. 23 le kilo. — Troisième qualité, 0 fr. 20 le kilo.

La gendarmerie et le garde champêtre, sont chargés de veiller à l'exécution de cet arrêté.

LIMOGNE. — On nous écrit :

Le 1^{er} juin, jour de foire à Limogne. M. Deltheil, propriétaire à Promilhanes, avait en fermé 3 moutons dans une grange sise à proximité du foirail.

Lorsque vers 5 heures du soir M. Deltheil s'est rendu à la dite grange pour emmener ses moutons, il a trouvé la porte ouverte et deux moutons seulement paissaient aux alentours du bâtiment.

Des recherches sont faites en ce moment par la gendarmerie en vue de retrouver le mouton perdu ou volé.

Avec le zèle de notre maréchal-des-logis, bien secondé par ses gendarmes, il nous est permis de croire que l'enquête aboutira

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. — Audience du 3 juin. — Deux affaires sont successivement appelées :

— Joseph Cadiergues, âgé de 21 ans, né à Saint-Maurice, cultivateur, demeurant à Saint-Médard-de-Presque, comparait sous l'inculpation de vol d'un furet, le tribunal le condamne à quinze jours d'emprisonnement

— Etienne dit Larroussie, mineur, âgé de 31 ans, demeurant à Predeignes, inculpé d'escroquerie et d'abus de confiance, est condamné à deux mois d'emprisonnement.

— Commission de l'hospice. — Dans sa dernière réunion, le bureau d'administration de l'hôpital-hospice de notre ville, a définitivement approuvé les plans et devis des grandes réparations à faire à cet établissement, qui se montent à une somme de 100.000 francs.

Il est donc permis d'espérer que l'adjudication de ces travaux aura lieu prochainement.

LISSAC. — Immersion. — Avant-hier dimanche, sur la demande de M. le maire de notre commune, M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées du département a bien voulu faire immerger dans notre ruisseau, le Drauzon, un lot de truites arc-en-ciel destinées à le repeupler. L'intérêt général commande donc, à tous ceux qui se livrent à la pêche, à respecter ces jeunes alevins.

CAJARC. — Concert. — Nos braves musiciens de la Société l'Alliance cajarcoise ont donné un concert des mieux réussis. Les quatre morceaux portés au programme ont été très applaudis.

Nous devons, au nom de la population, féliciter cette vaillante jeunesse des progrès incessants qu'elle fait.

ASSIER. — Concours. — Un concours spécial interdépartemental d'animaux reproducteurs de la race bovine des causses du Lot, aura lieu au chef-lieu de la commune d'Assier, le dimanche 25 juin. Ce concours ne durera qu'un seul jour. 3.855 fr. seront distribués en primes. Plusieurs prix d'honneur et d'ensemble consistant en médailles d'argent, seront en outre distribués.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Assemblée générale et banquet de la société de secours mutuels des institutrices et instituteurs du Lot. — Samedi dernier, 3 juin, notre ville, d'habitude d'aspect si calme et si paisible, présentait une animation inaccoutumée.

Dès 6 heures 1/2 du matin, arrivaient de nombreux visiteurs et visiteuses des divers points du département. C'est que tous les membres du corps enseignant primaire et laïque avaient pris rendez-vous ici, ce jour-là, pour y fêter en commun, cet esprit d'union, de concorde et de solidarité qui les unit tous.

Mesdames les institutrices surtout, doivent être félicitées, pour l'empressement qu'elles ont mis à répondre à l'appel que nous leur adressions ici même, ces jours derniers. Elles sont venues nombreuses, très nombreuses même. La fête n'en a eu que plus de charme et tout le mérite leur en revient.

L'assemblée générale des membres de la

Société s'est ouverte vers 10 heures, sous la présidence de M. Favard, Inspecteur d'Académie, assisté de MM. André, Triaire et Villadieu, Inspecteurs primaires

Après un échange de vues des plus courtois sur quelques modifications de détail à apporter aux nouveaux statuts, tous les articles ont été adoptés à l'unanimité des membres présents.

La distribution des récompenses a eu lieu aussitôt après, et à midi la séance a été levée. Le banquet a suivi immédiatement. Il a été excellemment servi par l'hôtel du Lion d'Or, sous le vaste préau de l'école publique de garçons, fort élégamment décoré pour la circonstance, par les organisateurs.

La plus aimable cordialité n'a cessé de régner parmi les 130 convives qui prenaient part à ces agapes confraternelles.

Au dessert, M. Villadieu, le sympathique Inspecteur primaire de Gourdon, a prononcé un discours chaleureux et très applaudi dont nous sommes heureux de donner la substance.

Mon premier mot sera pour remercier M. l'Inspecteur d'Académie d'avoir bien voulu présider aujourd'hui cette fête de famille et montrer ainsi une fois de plus sa sollicitude pour son personnel de l'enseignement primaire.

J'adresserai ensuite une parole de bienvenue à mes collègues MM. André et Triaire et au secrétaire de l'Académie M. Monteils, qui sont venus ici témoigner tout l'intérêt qu'ils portent aux instituteurs et aux institutrices du département.

Enfin, je féliciterai les adhérents à la réunion actuelle qui ont voulu montrer, par leur empressement à se rendre à Gourdon, l'esprit de bonne confraternité qui les anime.

Je leur fais ces compliments avec d'autant plus de conviction qu'il ne me semble pas que les occasions de vivre quelques heures en commun soient assez recherchées. C'est dire par là que je voudrais voir plus nombreuses ces Assemblées où le personnel s'habitue à se mieux connaître et par conséquent à se mieux apprécier, tout en prenant contact direct avec ses chefs hiérarchiques.

Cette tendance de quelques-uns à trop s'isoler est regrettable : la solitude conduit rarement aux idées larges et généreuses. Tel qui vit retiré dans sa commune se croyant un délaissé, qui s'aperçoit bien vite, en venant parmi nous, que son impatience n'est pas justifiée, que beaucoup de collègues se trouvent dans une situation analogue à la sienne et que ses chefs qui voudraient faire beaucoup d'heureux, ne peuvent à leur grand regret contenter tout le monde à la fois.

A la lumière de ces explications, un mécontent disparaîtrait le plus souvent. Et le lendemain le travail serait repris avec une nouvelle ardeur par cet esprit qui la veille était porté au découragement.

De plus, les réunions semblables à celle d'aujourd'hui procurent à tous une satisfaction particulière. Nos collaborateurs ne se représentent plus l'Autorité comme un mécanisme inflexible, aux lois souvent capricieuses, mais plutôt comme une résultante de volontés disposées à faire le plus de bien possible. Et les inspecteurs peuvent constater dans l'ensemble du personnel départemental la même énergie pour l'accomplissement des devoirs professionnels et s'assurer que les éducateurs du peuple comptent de plus en plus sur leurs chefs naturels. Ainsi naissent des sentiments de confiance réciproque qui facilitent à nous tous le labeur quotidien.

Je voudrais saluer la venue de ce jour radieux où l'ensemble des fonctionnaires de l'enseignement primaire de France, se considèrent comme une grande famille où chacun chercherait à grandir le patrimoine commun d'honneur et de travail et où chacun s'intéresserait au sort de tous, soit pour partager les joies individuelles, soit pour compatir aux peines personnelles et les soulager dans la mesure du possible.

Quel spectacle ne donnerions-nous pas si nous tous, serviteurs dévoués de la cause laïque, nous montrions à nos amis comme à nos détracteurs que nous avons fondé, spontanément, par un simple effort de notre libre volonté, non un syndicat d'intérêts, mais plutôt une association générale, poursuivant à la fois le bien-être de tous et la diffusion de ces idées de tolérance, de justice, de liberté, de dignité et de solidarité sociale et nationale qui sont les fondements de la République.

Tout à l'heure dans une modeste sphère, vous avez mis en pratique vos idées de solidarité et de prévoyance. Vos discussions, parfois ardentes, mais toujours guidées par un vif désir d'améliorer ce qui existe, prouvent qu'il est facile d'incliner vos esprits et vos cœurs vers l'idéal que je viens de vous signaler.

Je bois donc à la réalisation de cet idéal et à M. l'Inspecteur d'Académie qui veut bien mettre son autorité au service de cette grande cause d'union et de solidarité.

M. l'Inspecteur d'Académie se lève ensuite. Il dit qu'il a l'honneur de présider pour la troisième fois le banquet de l'Assemblée générale et que puisque la Société vient d'être assise sur de nouvelles bases qui lui assurent un avenir de longévité et de prospérité, il demande la permission de se retirer de la présidence provisoire qu'on avait bien voulu lui offrir. On trouvera d'ailleurs facilement, parmi les membres, un homme capable qui vaudra bien mettre son intelligence, son activité, son dévouement, au service de la Société.

3 heures allant sonner et l'heure du 1^{er}

train partant pour Cahors étant arrivé, beaucoup de convives s'empresent de se diriger vers la gare, accompagnés par un grand nombre de leurs amis. C'est la dislocation de cette charmante fête. Ça été d'autant plus regrettable, que c'est précisément à ce moment là qu'on aurait pu placer la réunion demandée ici même, dans les derniers numéros du journal, en vue d'une organisation professionnelle, d'une « Amicale » pour soutenir les intérêts des instituteurs et institutrices. L'occasion ne pouvait être cependant mieux choisie, puisqu'il y avait nos représentants au conseil départemental qui sont nos défenseurs naturels. L'idée n'avait peut-être pas été assez mûrie. Espérons, car il faut toujours espérer, que l'année prochaine, à pareille époque, il se trouvera un novateur assez courageux pour réaliser ce projet.

O. REVOUAR

— **Arrestation.** — Ces jours derniers, la gendarmerie de Payrac a arrêté le nommé J. S. de Lamothe-Fénelon, en vertu d'une contrainte par corps décernée par M. le Procureur de la République de Gourdon, en exécution d'un jugement du tribunal correctionnel en date du 13 novembre dernier, le condamnant à 50 fr. d'amende pour délit de chasse sans permis.

Correspondances

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro plusieurs communications locales.

BULLETIN FINANCIER

Les transactions ont repris une certaine activité. Nos rentes se négocient : le 3 0/0 à 102,30 ; le 3 1/2 0/0 à 102,90.

Le Crédit Foncier s'inscrit à 744, le Comptoir National d'Escompte à 620, le Crédit Lyonnais à 960 et la Société Générale à 804 fr.

Les fonds étrangers sont plutôt fermes. Les parts de fondateurs de l'Optique (la lune à un mètre, sont recherchées à 150 et 155.

L'Assurance sur la Vie

L'assemblée générale des actionnaires de la Nationale-Vie s'est réunie le 22 avril dernier. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1898 et fixe le dividende à 1,100 fr. par action, elle a aussi voté la répartition de deux millions 312,146 fr. 60 entre les assurés participant.

Les réserves libres en sus des réserves mathématiques, réserves dont l'importance était déjà telle qu'aucune Compagnie similaire n'en pouvait présenter de semblables ont été augmentées.

La situation financière déjà si brillante de cette Compagnie se trouve encore accrue. C'est cette situation financière hors pair qui explique la faveur dont jouit la Nationale-Vie auprès des assurés et des rentiers viagers.

Trois résultats différents. — Egnévele (Vosges), le 27 avril 1898. Je puis attester l'efficacité du Baume Victor. Je l'ai employé contre des maux de dents qui me faisaient atrocement souffrir. J'ai obtenu avec quelques frictions sur les zones le soulagement attendu. Mon frère a employé le Baume avec succès contre une entorse. Ma mère, qui par suite d'une chute ne pouvait faire un pas, ayant une jambe froissée, a pu vaquer à ses occupations au bout de quelques jours.

PARISOT Joseph Sig. lég.)

ON demande partout pour joli travail à faire chez soi, dames, demoiselles, messieurs, désirant utiliser leur temps par un travail facile, intéressant et d'un rapport de 3 à 5 fr. par jour, selon adresse et produit. **Bapaume**, 5, rue Duperré, Paris Envoi notice contre 0 fr. 15.

A LOUER

Boulangerie comprenant maison d'habitation et petit jardin. S'adresser, 24 rue du Lycée.

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de **Soufre natif**, de **Sulfate de chaux** et de **Schiste bitumineux**.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la **Gelée printanière** et l'**Oidium**; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la **Chlorose** et l'**Anthraxose**.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le **Mildiou** et le **Black-Rot**.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfatages liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque **LE VOLCAN**

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

DERNIÈRE HEURE

LE RETOUR DE DREYFUS

Une dépêche de New-York, arrivée ce matin à Paris, annonce que le *Sfax* est parti dimanche soir à 10 heures de Fort-de-France, pour l'île du Diable.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Montcléra

CONSTRUCTION

DU CHEMIN VICINAL ORDINAIRE N° 11

ETUDES DU PROJET

ARRÊTÉ

Autorisant l'entrée dans les propriétés privées

Le Préfet du département du Lot, Vu le rapport présenté à la date du 27 mai 1899 par M. l'ingénieur en chef à l'effet d'obtenir l'autorisation de pénétrer dans les propriétés privées sur le territoire de la commune de Montcléra, pour la préparation du projet d'ouverture du chemin vicinal ordinaire n° 11.

Vu la loi du 29 décembre 1892, article premier ;

Considérant qu'il importe de faciliter les études dont il s'agit,

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. — Les Agents du service des Ponts et Chaussées sont autorisés à procéder à toutes les opérations de lever de plans, de nivellement, de sondages et autres que pourront exiger les études du projet sus visé et à pénétrer à cet effet dans les propriétés privées, maisons closes, de la commune sus visée.

Chacun des Agents chargés de procéder aux études sera muni d'une copie du présent arrêté qui devra être représenté à toute réquisition.

Art. 2. — Il est interdit d'entrer dans les maisons consacrées à l'habitation

Art. 3. — L'introduction des Agents du service des Ponts et Chaussées n'aura lieu qu'après l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 1^{er} de la loi sus visée du 22 novembre 1892, imprimé à la suite du présent arrêté.

Art. 4. — Faute d'avoir été utilisée dans le délai de six mois, l'autorisation sera nulle et non avenue.

Art. 5. — Le présent arrêté sera inséré dans le « Journal du Lot » de l'arrondissement de Cahors.

Ampliation en sera adressée :

1° A M. l'ingénieur en chef du département chargé d'en assurer l'exécution ;

2° A chacun des Maires des Communes ci-dessus désignées qui le feront publier et afficher en la forme ordinaire et le notifieront aux propriétaires des terrains clos.

Fait à Cahors, le 5 juin 1899.

Pour le Préfet du Lot
Le Secrétaire Général,
Signé : Lucien DAUGHEZ

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

LES
MASQUES DE SUIE

PAR PAUL MAHALIN

PROLOGUE

LA NUIT DU 16 MARS 1796

Ce carnet renfermait :
Une miniature — d'un travail précieux — représentant, sur émail monté en argent, une femme d'un très grand air, en costume de l'ancienne cour.
Un bouquet de violettes aplati et desséché ;
Une carte de sûreté et un permis de circulation sur le territoire de la République, signés du ministre de la police Fouché ;
Un certificat de civisme délivré au citoyen Pierre Lombard, 11, quai de la Tournelle à Paris, par le citoyen Hullin, président de la « commission des Vainqueurs de la Bastille, séant à l'Arsenal, en l'Hôtel du ci-devant patriote Sully. »
Enfin, deux lettres, dont le juge de paix prit immédiatement connaissance.
La première était ainsi conçue ;

Paris, 20 pluviôse, an V
« Mon vieil ami,
« Je pars dans deux heures pour la Bretagne. Le général Hoche ayant demandé au gouvernement un agent actif et hardi pour sonder les populations du Morbihan à l'endroit d'une descente présumée du comte de Provence, c'est sur moi que Fouché a jeté les yeux pour mener à bien cette mission. Avant trois jours je serai à Rennes.
« Tu comprends que je n'ai pas voulu quitter Paris sans aller embrasser notre chère petite Christiane, que j'aime tant, par ce que c'est ta fille, c'est-à-dire la fille de l'homme le plus généreux que je connais, et aussi celle de la pauvre Hélène que j'ai tant aimée !
« Je me suis rendu au pensionnat qui est derrière l'église paroissiale de Chaillot. Il était une heure de l'après-midi environ. Le dîner venait de finir, et dans la partie du jardin dévolue aux récréations, on entendait le gai tapage des fillettes.
« La tienne songeait à l'écart, sur un vieux banc de granit ombragé par d'épais feuillages.
« Quand elle m'aperçut, elle est venue d'un bond se suspendre à mon cou.
« Elle a douze ans, sais-tu ? C'est une grande demoiselle. Son front pense déjà.
« Nous nous sommes enfoncé — bras dessus bras dessous — dans l'allée de tilleuls qui descend vers la Seine, et nous avons parlé de toi.
« Où est-il ? — Que fait-il ? — Quand reviendra-t-il ?... — On pense à lui, on l'adore, on grille de l'embrasser... Heureux père !

« Lorsque je lui ai appris mon départ, la chérie a fondu en larmes. Puis, comme j'ajoutais que j'allais t'écrire pour te prévenir de mon voyage, elle a voulu absolument te tracer un bout de billet sur une page de mes tablettes. Je te l'envoie à Fontainebleau, où tu dois être, avec le bouquet de violettes qu'elle portait à sa ceinture. Elle me l'avait donné pour moi, mais je ne suis pas égoïste.
« L'heure me pressait ; j'ai serré Christiane dans mes bras et je me suis éloigné bien triste, — triste comme si un malheur planait sur notre tête, triste comme si l'un de nous trois allait mourir.
« Quand te reverrai-je ? Je ne sais. Les Chouans ont le flair des Peaux-Rouges. S'ils m'éventent, je suis un homme perdu. Bah ! chacun sa profession. J'aime la mienne. Adviennent qui pourra.
« Je te serre fraternellement la main !
« VAUDRILLAN. »
La seconde lettre, un billet plutôt, — contenait ces quelques lignes griffonnées au crayon :
« Monsieur mon cher papa,
« Je ne suis pas contente de vous. Oh ! mais pas du tout, du tout, du tout... Vous êtes toujours sur les chemins. Certes, c'est bien bon de gagner de l'argent ; mais c'est meilleur d'embrasser sa petite Christiane.
« Avec qui vais-je causer de vous, à présent que voilà mon ami Vaudrillan parti ?
« Dépêchez-vous de terminer vos affaires. Il y a tout plein de gros baisers qui vous attendent.

« Ma maîtresse de pension est fort contente de moi. Je joue déjà pas mal d'ariettes sur mon clavecin. Le citoyen Méhul, qui m'a entendu l'autre jour, m'a prédit que je deviendrais une virtuose.
« Encore une fois, revenez vite, — avec floral, — avec le soleil, la joie, le printemps...
« CHRISTIANE »
Le juge de paix mit de côté ces documents pour les annexer à son rapport. Il interrogea ensuite tous ceux des habitants de Moret et des paysans d'alentour qui pouvaient apporter quelque clarté dans cette lugubre affaire. Il y en avait beaucoup.
A midi, le maire et le brigadier étaient de retour. Ils avaient opéré avec la plus scrupuleuse minutie. Après qu'ils eurent communiqué leurs procès-verbaux au juge de paix :
— Décidément, dit celui-ci, le doute n'est plus permis, et il faut s'assurer sans retard de la personne de François Breton.
— Hé ! fit le maire, le meunier n'est pas assez bête pour nous attendre à son moulin, il aura filé sur Paris, par la forêt de Fontainebleau ou par la route de Montargis...
— Savoir, répliqua Beauport, François a à Nemours une particulière qui lui tient au cœur : du diable s'il se sera donné de l'air sans chercher à la revoir, à l'emmener peut-être ! M'set avis qu'en se dépêchant, on pincera le lièvre au gîte.
Puis, s'adressant à un des hommes de sa brigade :
(A suivre.)

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

DEUXIÈME PARTIE

IX

L'ENFANT

— Tué à la guerre, précisément... Maintenant écoutez, ma fille : Vous allez prendre ce petit homme, qui ne pèse pas lourd, hélas ! et que j'avais tiré ce matin, de l'hospice des orphelins d'Epinal pour achever de le rétablir par l'air salubre de la campagne — d'une longue, cruelle et bizarre maladie... Vous le porterez là-haut dans la chambre de votre maîtresse, vous le coucherez dans le lit que vous avez préparé et vous le veillerez à son chevet jusqu'à ce que ma sœur vienne vous remplacer. S'il paraît agité, vous nous avertirez de suite. Comportez vous bien avec lui : le malheureux ne vous fatiguera point de ses exigences. Il est muet...
— Muet ! s'exclama la servante.
— Muet ! répéta la jeune femme.
— Si ce n'était que cela encore !...
Philippe toucha du doigt son front avec un geste tellement significatif, que Gervaise s'é-

cria en joignant les mains :
— Muet et idiot ! Pauvre chou ! Foi d'honnête fille, je m'y intéresse et vous pouvez compter sur moi pour le « dodiner » comme il faut.
— Muet et idiot ! redit Denise frappée au cœur.
Elle ajouta si bas qu'aucune des personnes présentes ne put l'entendre :
— Ce n'est pas mon Georges !
L'enfant — probablement fatigué du voyage, — s'était assoupi dans le grand fauteuil. Philippe fit signe à la servante de l'enlever entre ses bras et de l'emporter au premier étage.
Puis, lorsque la Gervaise et son fardeau eurent disparu dans l'escalier, il vint s'asseoir près de sa sœur, baissant le ton d'un octave.
— J'ai dit à cette fille ce qui me convenait et ce que je voulais qu'elle répétait au dehors. Mais tu vas tout apprendre, toi, ma brave Denise. Aussi bien, nous avons besoin que tu aides...
Et, d'abord, cet enfant qui n'est pas celui d'un de mes ex-camarades, — cet enfant, dont la justice n'a pas encore pu parvenir à découvrir le nom, le pays, la famille, — cet enfant n'est pas muet... absolument du moins.
Avec les gens, il se renferme dans un silence complet, persistant et obstiné, dont rien au monde ne saurait le forcer à se départir.
Mais il parle, il parle dans ses accès de fièvre ou de folie qui succèdent à la torpeur dans laquelle tu l'as vu plongé, qui brûlent son sang tourmentent son sommeil et travaillent sa cer-

velle impressionnée jadis par quelque spectacle terrible...
C'est en épiant son délire, c'est en cueillant, en rassemblant les lambeaux de phrases incohérentes qu'il laisse échapper au cours de ces heures agitées par mille visions sinistres, que nous avons abouti, M. de Bernécourt et moi, à nous convaincre de ceci : que le malheureux s'est trouvé mêlé à une épouvantable catastrophe...
Cette catastrophe tout dénonce qu'il a failli en devenir victime...
C'était la nuit... Une femme le sauva... Cette nuit-là deux hommes durent être assassinés...
Où ? Quand ? dans quelles circonstances ?
Il semble l'ignorer ou l'avoir oublié, — tant la terreur qui s'abat sur lui en ce moment paraît avoir troublé, paralysé ses sens !... Mais à Vittel certainement, ou dans les environs, car c'est de Vittel qu'il nous a été amené... Et, certainement encore, la nuit qui précéda son arrivée à Epinal...
Mais c'est ce qu'il nous dira plus tard, lorsque le temps, le calme, une sollicitude de tous les instants auront rendu la vie à son intelligence et les forces à son corps...
Les médecins qui l'ont assisté attendent les meilleurs résultats de sa jeunesse pleine de ressources et d'un repos réparateur, dont l'action s'activera, de l'air de la vue des champs, au milieu de quels tout nous fait supposer que s'est écoulée son enfance. Moi, ma Denise, j'attends tout de ton bon, de ton vaillant cœur...
Veux-tu servir de mère à l'orphelin ? Veux-

tu ramener la lumière dans cette intelligence dont le trouble assure l'impunité aux bandits qui ont frappé Gaston ?...
— Les bandits qui ont frappé Gaston s'écria Denise qui se souleva sur ses pieds à cette révélation inopinée...
Philippe poursuivit avec énergie :
— Ou je me trompe fort, ou ce sont les mêmes que ceux aux coups desquels une intervention étrangère a seule soustrait cet innocent...
— Vous croiriez ?
— J'en suis sûr ; tout l'indique — et voilà pourquoi je t'adjure de te consacrer tout entière à la tâche de faire renaitre chez ce pauvre être la lucidité et le souvenir qui vengeront ceux qui sont morts. Cet enfant c'est l'instrument de la justice que celle-ci te confie pour que tu le lui rendes capable de la servir. C'est la manifestation de la vérité. C'est le châtimement des coupables.
— J'agirai comme vous le désirez, mon frère, prononça Denise lentement.
Le lieutenant l'embrassa avec effusion :
— Merci, sœurlette. J'avais répondu de toi au citoyen Bernécourt. A l'œuvre donc ! Dieu nous protège, et j'ai le ferme espoir que nous réussirons. Par exemple, il faut que nous jouions serré. Le crime manqué peut-être tenté de nouveau, et la première précaution dont nous devons couvrir notre hôte, c'est un secret absolu et une sévère retraite...
(A suivre.)

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. 13, quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro du 3 juin 1899. (Deuxième partie du numéro de la semaine)
GRAVURES : Le retour du commandant Marchand. — Départ du steamer allant au devant de Marchand. — Arrivée de la chaloupe à vapeur portant Marchand. — Le Commandant descendant l'échelle du « d'Assas ». — Le premier pas sur le sol français. — Marchand au balcon de la Marine. — Le Commandant mettant pied à terre à l'Arsenal. — Médaille offerte par la Ville de Toulon aux membres de la Mission. — Médaille offerte par la Société des anciens militaires de Marseille. — Les membres de la mission Marchand (groupe). — Arrivée de Marchand au Pavillon de la Saété, lieu de l'embarquement sur le « Brennus ». — La foule attendant la sortie de Marchand. — L'arrivée à bord du « Brennus ». — Les sergents de la mission montant à bord du « Brennus ». — Les canots majors ralliant le « Brennus ». — Le vin d'honneur en gare de la Roche (6 h. du matin).
Départements : Marseille : L'arrivée du général Galliéni. — Le « Djemmah » au quai. — Le Général à l'un des panneaux. — Le Général saluant la foule. — Le Général et Madame Galliéni.
Seine-et-Marne : Le cottage de By, résidence de Rosa Bonheur, aux environs de Thomery. — L'atelier de l'artiste.
Paris : Le procès Déroulède-Marcel Habert : Les accusés et leurs défenseurs (croquis d'audience). — L'avocat général Lombart. — Les membres du Jury.
L'Affaire Dreyfus à la Cour de cassation : Le réquisitoire de M. Manau.
Portraits : Les titulaires de la médaille d'honneur : M. Tattegrain, peintre. — MM. Boisseau et E. Dubois, statuaires. — M. Loviot, architecte.
Nécrologie : Rosa Bonheur. — Emilio Castelar.

TEXTE : Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — Beaux Arts : Les Salons de 1899, par O. Merson. — M^{lle} Rosa Bonheur, par X. — Le procès Déroulède-Marcel Habert, par A. — Le commandant Marchand, par L. de Montarlot. — Le général Galliéni, par Fournier.
Explication des gravures, Revue comique, Echaes, Rébus, Bibliographie, Memento de la semaine, Petit courrier des Théâtres.
Le numéro : 25 centimes.
LE BON JOURNAL
Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 4 juin 1899.
V^{ste} Nacla Chronique. — Jean Druault : Une facétie de Bécasseau — Louis de Caters : Passionnette (suite). — André Theuriot : Dans les Roses (suite). — Le capitaine Danrit : L'invasion noire (suite). — Eugène Chavette : Fil-à-beurre. (suite). — Pierre de Lano : L'Enfant. (suite). — V^{ste} Nacla : Trilby (suite).
Armée et marine
4 juin 1899
Marchand, par Jules de Cuverville. — Le droit de guerre dans l'Islamisme, par P. Grenier, ancien député. — Le 1^{er} Zouave. — L'avancement, par capitaine X... — Aux 5^{es} Zéphyrus. — Les familles polytechniciennes. — Le nouveau fusil allemand, par capitaine M. — Le nouveau canon de campagne, de l'artillerie anglaise. — Les brancardiers. — La reconnaissance du 2^e dragon au concours hippique de Lyon, par E. Berlot. — Francdenaire, capitaine de réserve. — Le général Galliéni, par le lieutenant-colonel Delauney. — De la Méditerranée à l'Océan, notre canal national. — Scaphandres et Scaphandriers. — Le croiseur allemand *Hela* à Brest. — Dans la baie d'Arana.
Paris, 3, place du Théâtre Français,

MAISON
LOUBEYRE
COIFFEUR-PARFUMEUR
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS
Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury
Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Des employés des premières maisons y sont constamment attachés et on peut être assuré d'y trouver toujours un service irréprochable. Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour**

l'hygiène » telle est la devise de la Maison.
M. LOUBEYRE vient de créer une *étuve modèle*, adoptée par les Hôpitaux de Paris agencée de façon à assurer la désinfection complète de tous les instruments de coiffeurs et autres. Cette étuve, qui va fonctionner dans son Salon, est appelée à devenir, à bref délai, le complément indispensable de toutes les Maisons de premier ordre en France et dans le monde entier.
LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS
Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n^o 2 : 3 fr.
Un Prix-Courant est tenu à la disposition des clients pour tous les articles de Parfumerie des premières Maisons de France et de l'étranger.
Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS !!!
GUERISON prompte et sans traces des chutes, écorchures, coupures, piqûres, crevasses, cassures, gercures, maladies de la peau, plaies de toutes natures. Réapparition exacte du poil par le **vrai Réparateur TRICARD**. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. — Flacon de 1 fr. 50 et 2 fr. 50 avec l'indication. Se défier des contrefaçons. — Exiger le **vrai Réparateur TRICARD**, dit aussi **réparateur J. B. A. T.** connu depuis plus de 30 ans, toujours flacons opérés plats, étiquettes jaunes.
Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie
MANDELLI, Cahors
Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE
Dépositaire du Chronomètre **OMÉGA**
En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr.
Or 125 fr.